

DOCUMENTS A FOURNIR **POUR LA PRESTATION DE SERMENT** **CANDIDAT ARTICLE 98 ET SUIVANTS**

(UN DOSSIER EN ORIGINAL ET **UN DOSSIER EN COPIE)**

- ☛ Courrier adressé à Monsieur le Bâtonnier sollicitant l'autorisation de prêter Serment précisant **sur quel paragraphe de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991** vous appuyez votre demande.
- ☛ **UN CHÈQUE DE 1.500 € correspondant aux frais d'instruction des dossiers des articles 98 et suivants**
- ☛ **ORIGINAUX** diplômes (Maîtrise en Droit et au-delà, ou diplôme équivalent à la Maîtrise).
- ☛ Curriculum vitae détaillé accompagné des **ORIGINAUX** des certificats de travail, états de services, bulletins de salaires (8 années : décembre et janvier), le justificatif de votre classification professionnelle et un descriptif des missions qui vous sont confiées.
- ☛ Copie carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou copie passeport
- ☛ Extrait de casier judiciaire N° 3 de moins de trois mois :
Casier Judiciaire national – 107, rue de Landreau – 44079 NANTES cedex 1
ou sur Internet : casier-judiciaire.justice.gouv.fr
- ☛ Deux attestations de moralité établies sur papier à en-tête **ORIGINAUX**
- ☛ Attestation sur l'honneur